

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 16 (1986)  
**Heft:** 2

**Artikel:** "Le Retable d'Assens" : sculpture baroque en Pays de Vaud  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-829446>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

réduire la main-d'œuvre, dans le second cas de diminuer les charges des caisses de pension.

Actuellement, des entreprises ayant réduit leur personnel de 35% produisent 25% de plus grâce à la robotisation. Les robots ne dorment pas, ne se mettent pas en grève, ne versent pas de cotisations aux assurances sociales. Leur développement pose un tel problème que les économistes envisagent l'avenir des travailleurs salariés appartenant à de nombreux secteurs, avec inquiétude.

S'il est facile de prolonger la durée du travail, il l'est beaucoup moins de conserver son travail à partir d'un certain âge et, en cas de licenciement, de retrouver un nouveau travail après cinquante ans.

## Il y a placement et placement

Certes, un placement est un drame mais si la personne peut restructurer sa vie dans une chambre personnelle avec quelques meubles, ses objets favoris, éventuellement son animal familial; si elle est considérée comme une pensionnaire dont les désirs et les choix sont respectés, dans la mesure où ils ne perturbent pas anormalement le statut de l'établissement les choses s'arrangent généralement sans trop de difficultés. Lors du dernier congrès de la Société suisse de gérontologie, M. Arzt, professeur de droit pénal à la Faculté de Berne a fait remarquer qu'une personne placée a des devoirs mais aussi des droits.

Le drame se développe lorsque la personne est contrainte d'abandonner tout ce à quoi elle s'identifie, de faire tuer l'animal qui lui a tenu compagnie durant des années car sa présence est interdite dans l'établissement et qu'il est trop âgé pour pouvoir être confié à une autre personne ou qu'il ne peut supporter d'être séparé de son maître, et qu'à l'entrée dans l'établissement ce n'est pas la future pensionnaire, qui n'est nullement démente, à qui on pose des questions simples mais à la personne qui l'accompagne.

## Là où le choix n'existe pas la liberté est absente

Vous parlez d'un mouvement d'opinion appuyé par les médias; il s'agit plus simplement de la prise de conscience que là où un choix n'existe pas la liberté est absente.

La grande vogue des maisons modernes pour vieillards et de l'entrée prématurée nous est venue des pays vic-

times de la guerre où la nécessité de parer au plus pressé s'est imposée. La Suisse a suivi, de même que les Etats-Unis et d'autres pays. Croyant bien faire, nous avons imposé, dans des cas qui ne le justifiaient pas toujours, des contraintes que même les jeunes, réputés adaptables, n'acceptaient plus. Ce sont les nouvelles générations de personnes âgées qui nous ont ouvert les yeux en s'exprimant sur le problème. La vieillesse est une chose, la dépendance en est une autre. Un pourcentage très élevé de personnes même très âgées ne justifie et ne justifiera pas un placement en institution, en dépit de certains problèmes de santé. Il est de notre devoir de leur offrir un choix, en nous souvenant que la convalescence est d'autant plus longue que les années sont nombreuses mais qu'elle ne conduit pas inévitablement à une dépendance irréversible.

Associer vieillesse et dépendance est un danger dans lequel il faut se garder de tomber. Ceci dit, les établissements spécialisés demeurent une nécessité pour les personnes gravement dépendantes, quel que soit leur âge, et celles qui souhaitent se placer.

Nous ne rendrons jamais assez hommage à ceux qui travaillent avec cœur et dévouement dans ces établissements que nous connaissons du fait d'une longue activité professionnelle.

Armine Scherler  
Membre du *Network on Aging*  
des Nations Unies  
de l'Association internationale  
de gérontologie  
de l'Association de la presse suisse

## La Suisse et l'ONU

De M. J. Gutersohn, Genève.

Je me permets de faire valoir une autre opinion que celle de M. Kuffer au sujet de l'entrée de la Suisse à l'ONU. («Aînés» N° 1/86).

A mon avis, toutes les nations du globe devraient en faire partie. Pour chaque membre ce serait une garantie de sécurité.

Quant aux 20 millions que coûterait l'adhésion, ce n'est qu'une goutte d'eau comparée aux 650 que nous coûte le budget militaire. Notre défense étant assurée, pacifiquement, ce budget pourrait être réduit d'autant.

Certes l'ONU n'est pas parfaite, mais il n'est pas constructif de n'en révéler que les défauts. Son travail est bénéfique dans de nombreux cas, et c'est une question de solidarité internationale.

## «Le Retable d'Assens»

sculpture baroque en Pays de Vaud



L'église mixte de Saint-Germain d'Assens est réservée aux deux cultes protestant et catholique. Le chœur de l'édifice est orné habituellement d'un étonnant retable baroque, seul ensemble de ce type subsistant dans le canton de Vaud. Cette œuvre d'architecture, de sculpture, de peinture et de dorure vient de subir, dans l'atelier Crephart à Genève, des travaux de restauration que son état de conservation peu satisfaisant exigeait. Au cours des interventions de consolidation, de fixage, de suppression de repeints et de nettoyage principalement, des découvertes importantes ont été faites qui ont permis de préciser la datation de retable (fin du XVII<sup>e</sup> siècle) et de mieux cerner la personnalité des sculpteurs et des polychromeurs. Les modifications apportées au retable au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout en 1837 par des artisans venus de la Valsesia dans le Piémont ont pu être mises en évidence.

Au Musée historique de l'Ancien Evêché, Lausanne. Jusqu'au 23 février 1986. Tous les jours — sauf le lundi — de 14 à 17 h. Visites commentées le jeudi à 18 h 30. Entrée libre.